

Formateurs AFGSU en Situations Sanitaires Exceptionnelles

21 heures en présentiel + Accompagnements sur les modules SSE prévus d'être enseignés (tutorat pouvant être assuré par le CESU d'appartenance)
Conforme Note cadrage 2024

OBJECTIFS GENERAUX :

Au terme de cette formation le candidat sera capable d'organiser et mettre en oeuvre, sous l'égide du CESU, la formation des professionnels des ES et ESMS et des professionnels de santé de ville un ou plusieurs modules SSE, en collaboration avec les experts des modules concernés ;

D'assurer, avec le référent SSE, la mise en adéquation des besoins en formation issus du PGTHSSE pour l'ES, du plan bleu pour l'EMS ou du plan SSE de ville ;

De participer à l'organisation des exercices et des entraînements ainsi qu'à leur évaluation.

PUBLIC ET CONDITIONS D'ACCÈS:

Prérequis: Etre titulaire de l'AFGSU 2 et du module en cours de validité de la FGSU SSE qu'il enseignera
Etre affecté dans un service directement ou indirectement impacté par une situation SSE en lien avec le module qu'il enseignera

Etre en capacité de porter des équipements de protection individuels (EPI) pour les modules des annexes 7-8-9-10-11. des EPI **Candidature validée par son CESU d'appartenance et pour le CESU 13 expériences ou compétences en pédagogie requises.**

OBJECTIFS SPECIFIQUES ET PROGRAMME

• Maitriser les contenus des modules de la FGSU SSE :

Acquérir les connaissances transversales nécessaires pour l'enseignement pour des modules de la FGSU SSE ;

Approfondir les connaissances des contenus du ou des modules qu'il enseignera.

• Enseigner les modules de la FGSU SSE :

Maitriser les outils pédagogiques nécessaires à l'enseignement des modules de la FGSU SSE ;

Mettre en oeuvre les techniques et utiliser les outils pédagogiques pour l'enseignement du contenu du ou des modules que le formateur enseignera ;

Utiliser le déroulé pédagogique de formation du ou des modules qu'il enseignera.

Formation présentielle :

21 heures obligatoires+
Jusqu'à 70h d'accompagnement selon les modules envisagés d'être enseignés

Validité : 4 ans

Formation diplômante

Maintien des acquis:

Animation d'une formation, au minimum annuelle, du ou des module(s) qu'il enseigne

Participation à une journée d'entretien des acquis et d'actualisation des connaissances, animée par le CESU de l'ESR, au minimum tous les 4 ans ;

Participation annuelle aux entraînements ou exercices

Participation, au minimum tous les 4 ans, à un entraînement ou exercice en lien avec la thématique du ou des module(s) qu'il enseigne.

Formateurs AFGSU en Situations Sanitaires Exceptionnelles

21 heures en présentiel + Accompagnements sur les modules SSE prévus d'être enseignés (tutorat pouvant être assuré par le CESU d'appartenance)
Conforme Note cadrage 2024

PARCOURS TUTORAT SELON MODULES ENVISAGES

La formation permet de maîtriser la pédagogie et le contenu adaptés à l'enseignement des SSE.

Module 1 : Prise en charge d'une urgence collective en pré-hospitalier (3h30)

Module 2 : Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé (3h30)

Module 3 : Stratégies médicales de « damage control » (7h)

Module 4 : Urgence médico-psychologique (14h)

Module 5 : Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs nucléaire, radiologique, chimique (7h)

Module 6 : Décontamination hospitalière approfondie (7h)

Module 7 : Prise en charge de patients victimes d'agents nucléaire, radiologique et chimique (7h)

Module 8 : Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un REB et protection de la collectivité en établissement de santé (3h30)

Module 9 : Prise en charge des patients atteints d'infection liée à un REB et protection de la collectivité en établissement de santé de référence (3h30)

Module 10 : Soins critiques en situation sanitaire exceptionnelle (14h)

Evaluation :

Questionnaire d'évaluation des pré requis à l'entrée

Questionnaire des acquis à la sortie de la formation

Des pratiques par mise en situation

Personnes en situation de handicap :

Contacter le référent handicap au 04 91 96 67 67



Délai d'accès

Personnel agent APHM: 2 mois avant le début de la formation

Lieu de formation :

CESU 13 pour les 21h initiales

Intervenants :

CTZ Médecin chef SAMU Zonal

Formateurs CESU de Zone et/ou ESRR

Experts

Formateurs AFGSU SSE

Contact:

Secrétariat 04 91 96 68 31

Secretariat-cesu13@ap-hm.fr

Référent

frederic.loubet@ap-hm.fr

TARIF : 540€ TTC

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active :

- Andragogie, Pédagogie active, technique de découverte (APP): mise en pratique, simulation mise en immersion
- Apports scientifiques en lien avec les dernières recommandations et les textes réglementaires (2024)

Mises en situation

Réalisation de séquences pédagogiques

Modalités de validation:

- Prendre connaissance du support de Formation Ouverte à Distance
- Être présent aux 21 heures de formation
- Être accompagné en tant que formateur sur les modules SSE
-

Supports de formation:

- Référentiels techniques
- Cadre réglementaire
- Malette Pédagogique
- Supports PPT génériques fournis en sortie de formation